

Demande d'inscription

Documents à présenter

Classes de 7^e

À joindre à la demande :

- 1) la demande d'inscription à une classe de 7^e de l'enseignement post-primaire,
- 2) la décision d'orientation,
- 3) page du bilan « L'élève dans ses apprentissages » / « L'élève dans sa classe »
- 4) le bilan de fin de cycle 4,
- 5) le certificat de résidence **élargi**,
- 6) le plan de prise en charge (uniquement pour les élèves venant d'une classe autre que la 4.2).

Classes inférieures (6^e – 5^e)

À joindre à la demande :

- 1) les bulletins de la dernière classe fréquentée (**copie**), (**ne pas rajouter** les relevés de compétences)
- 2) la fiche de départ (**original**), (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté),
- 3) le certificat de résidence.

NB : En principe, un changement de lycée n'est pas prévu à l'intérieur des classes inférieures ! Avant de retirer la fiche de départ du lycée que fréquente votre enfant, veuillez-vous assurer que le (la) directeur/directrice dudit lycée est disposé(e) à donner un avis favorable sur la fiche de départ et que la direction du LGK est disposée à procéder à une inscription.

Classe CLIJAA

La classe d'intégration de jeunes adultes (CLIJAA) s'adresse aux élèves entre 18 et 24 ans.

À joindre à la demande :

- 1) la séance de guidance reçu par le CASNA (Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants) (**copie**),
- 2) la carte de sécurité sociale (**copie**),
- 3) le certificat de résidence,

ou :

- 1) une recommandation du conseil de classe (affichée sur le dernier bulletin de l'année précédente) (**copie**),
- 2) la fiche de départ (**original**), (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté),
- 3) la carte de sécurité sociale (**copie**),
- 4) le certificat de résidence.

Classes supérieures (à partir de 4^e)

À joindre à la demande :

- 1) les bulletins de la classe donnant accès à la section / la formation (**copies**),
- 2) la décision de promotion autorisant l'accès à la section / la formation (**copie**),
- 3) l'avis d'orientation (**copie**),
- 4) la fiche de départ (**original**), (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté),
- 5) le certificat de résidence,
- 6) une équivalence du « Service de la reconnaissance des diplômes » (**original**, pour les élèves ayant fréquenté un système scolaire étranger),
- 7) les bulletins de l'année précédente (**copies**) / un CV si l'élève n'a pas de bulletins de l'année précédente (**original**).

Formation professionnelle (classes concomitantes)

En plus des documents 1-6 (classes supérieures), l'élève devra nous remettre une attestation de l'ADEM certifiant qu'il a trouvé un patron (**original**). À défaut de cette attestation, l'élève devra nous remettre une preuve d'inscription à l'ADEM tout en cherchant activement un poste d'apprentissage.

NB : Seule l'attestation de l'ADEM certifiant que l'élève a trouvé un patron garantit une inscription en formation professionnelle, classe concomitante au LGK.

Classes CIP et COP

En principe, seuls les élèves ayant fréquenté le LGK l'année précédente peuvent s'inscrire aux classes CIP/COP.